



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 janvier 2022
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 8947^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le 12 janvier 2022, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 12 janvier 2022, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution [1353 \(2001\)](#), le Conseil de sécurité a tenu sa 8947^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

La Présidente, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Colin Stewart, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, et la générale de division Ingrid Gjerde, commandante de la force, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Stewart et la générale Gjerde.

Les membres du Conseil, M. Stewart, la générale Gjerde et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

